



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1861**

commune (s) : **Bron**

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Cession, à l'euro symbolique, au syndicat des copropriétaires de la copropriété Résidence Bellevue, de terrains nus constituant les lots de copropriété n° 909 à 912 situés à l'angle des rues Louis Pergaud, Lessivas et Romain Rolland, sur la parcelle cadastrée B 1081

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1861**

commune (s) :	Bron
objet :	Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession, à l'euro symbolique, au syndicat des copropriétaires de la copropriété Résidence Bellevue, de terrains nus constituant les lots de copropriété n° 909 à 912 situés à l'angle des rues Louis Pergaud, Lessivas et Romain Rolland, sur la parcelle cadastrée B 1081
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de cession

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, il a été mené une restructuration commerciale par l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA). Ainsi, des locaux commerciaux ont été démolis et ont été remplacés par un nouveau centre commercial mieux adapté aux besoins.

La Métropole de Lyon, propriétaire des biens démolis, propose de céder à la copropriété Résidence Bellevue les emprises au sol des bâtiments démolis et remplacés par une zone d'asphalte et une zone végétalisée, constituant les lots de copropriété n° 909 à 912.

La convention du 22 juillet 2005, conclue entre le syndicat des copropriétaires de Bellevue et la Communauté urbaine de Lyon, prévoyait la cession à l'euro symbolique de ces lots, une fois leur aménagement terminé.

II - Désignation des biens cédés et conditions de la cession

Aussi, il est soumis à la Commission permanente le dossier de cession, moyennant un euro symbolique, au syndicat des copropriétaires de la copropriété Résidence Bellevue des terrains nus, libres de toute location ou occupation, suivants :

- lot n° 909 d'une superficie d'environ 77 mètres carrés,
- lot n° 910 d'une superficie d'environ 69 mètres carrés,
- lot n° 911 d'une superficie d'environ 74 mètres carrés,
- lot n° 912 d'une superficie d'environ 86 mètres carrés,

soit une emprise totale d'environ 306 mètres carrés sur la parcelle cadastrée B 1081, située à l'angle des rues Louis Pergaud, Lessivas et Romain Rolland à Bron ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 7 avril 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession au syndicat des copropriétaires de la copropriété Bellevue, à l'euro symbolique, de terrains nus d'une superficie totale d'environ 306 mètres carrés, constituant les lots de copropriété n° 909 à 912, sur la parcelle cadastrée B 1081, située à l'angle des rues Louis Pergaud, Lessivas et Romain Rolland à Bron, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0047, pour un montant de 1 959 889,15 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 € en recettes - compte 7788 - fonction 515,

- sortie du bien du patrimoine métropolitain : 3 293,93 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2113 - fonction 01 - opération n° 0P17O2762 - écritures pour ordre chapitre globalisé 041 - compte 204 422.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.